



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 2...1...DEC...2016.....
et publié le ...2...1...DEC...2016..
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Avances sur subventions et participations 2017 à certaines associations ou établissements publics

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Avances sur subventions et participations 2017 à certaines associations ou établissements publics

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2017 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
Amicale du personnel	15 000 €
A.S.A.S. basket masculin	62 540 €
A.S.A.S basket féminin	30 640 €
Football Club de Sceaux	15 000 €
Tennis de table	27 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	3 000 €
Centre communal d'action sociale	150 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2016 seront inscrits au budget primitif de l'année 2017.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

